



VILLE DU LOCLE

Le Locle

Urbanisme horloger inscrit au patrimoine mondial
de l'UNESCO



Commune de
Val-de-Travers

Communiqué de presse **Conseil communal**

Rencontre entre le Conseil communal du Locle et le Conseil communal de Val-de-Travers

Dans le cadre des rencontres annuelles visant à entretenir les contacts réguliers entre autorités, le Conseil communal du Locle a reçu récemment le Conseil communal de Val-de-Travers au Château des Monts au Locle. Cette rencontre de travail avait pour objet d'examiner un certain nombre de dossiers d'actualité concernant les deux autorités. Suite à cet échange, de nombreuses similitudes quant aux questions à régler ont été constatées dans les deux communes.

Mobilité

Les deux autorités exécutives se sont félicitées de la nouvelle ligne de bus entre Fleurier et Les Ponts-de-Martel qui entrera en fonction le 9 décembre 2012. Elle permettra de renforcer la desserte en transport publics entre la commune de Val-de-Travers et les Montages neuchâteloises.

Le train Les Ponts-de-Martel - La Chaux-de-Fonds et la ligne bus CarPostal Les Ponts de-Martel - Le Locle complètent avantageusement l'offre et prouvent ainsi parfaitement leurs raisons d'être.

L'après TransRun a aussi été évoqué à cette occasion, les deux Exécutifs souhaitent coordonner leurs efforts afin de permettre la création d'un nouveau concept de transports publics performant et desservant toutes les régions de ce canton.

Il est en effet vital pour le canton de Neuchâtel et en particulier pour les régions périphériques de pouvoir bénéficier d'une offre en transports en commun qui puisse véritablement être complémentaire aux véhicules privés.

Les communes du Locle et de Val-de-Travers sont ainsi inquiètes au vu du retard pris par le canton de Neuchâtel suite au refus en votation populaire du TransRun mais mettront tout en œuvre dans la mesure de leurs moyens pour faire avancer cet important dossier.

Police neuchâteloise

Les Conseils communaux du Locle et de Val-de-Travers s'inquiètent de la forte augmentation dès 2013 du coût du mandat de prestations confié à la Police neuchâteloise, ainsi que l'abandon par celle-ci de certaines tâches, dont notamment les mesures hivernales et le soutien policier à l'application des décisions communales en matière de permis de construire.

En conséquence, les communes du Locle et Val-de-Travers n'ont d'autres choix que de diminuer les tâches confiées à la Police neuchâteloise pour les internaliser et/ou les confier par mandat à des entreprises privées de sécurité.

Chômage, action sociale et création d'emplois

Alors que la conjoncture économique est bonne dans le canton de Neuchâtel, en particulier pour l'horlogerie bien présente dans les deux communes, les personnes en recherche d'emplois sont de plus en plus nombreuses dans le canton, ce qui est paradoxal.

Cette situation préoccupe fortement les autorités du Locle et de Val-de-Travers. Dès lors, elles entendent sensibiliser les services cantonaux responsables mais également le monde économique à cette situation et leur rappeler leurs responsabilités sur le plan social.

De plus, tant le Conseil communal du Locle que celui de Val-de-Travers travaillent sur des projets d'intégration professionnelle afin d'augmenter les chances de réinsertion dans le monde économique.

Croissance démographique

Les deux collectivités ont échangé sur la manière de valoriser la région et leur territoire en particulier de manière à développer la démographie.

Ainsi, plusieurs points communs sont ressortis de cet échange, à commencer par une politique proactive en matière d'habitat que ce soit par l'acquisition facilitée de terrain à construire, d'investissements soutenus pour la rénovation des bâtiments communaux, d'aide à la rénovation de façades pour Le Locle, de mise en place de coopératives pour Val-de-Travers. La preuve en est que depuis deux ans environ, de nouveaux investisseurs font leur apparition sur le marché local de l'immobilier de ces deux communes.

Les deux Conseils communaux ont relevé qu'il est primordial de diversifier l'offre en matière de logement en proposant tant de l'habitat individuel que groupé de manière à pouvoir attirer de nouveaux habitants.

Promotion de l'image communale

Autre élément important en termes d'attractivité d'une commune, l'image de celle-ci. C'est ainsi que Le Locle travaille sur cette question depuis plusieurs années déjà. La commune a mis en place une structure dévolue à la promotion de la ville et cela porte ses fruits. En effet, la Mère commune est souvent citée et connue en Suisse malgré sa taille modeste.

La reconnaissance du Locle par l'Unesco est venue renforcer ce travail et l'a amené à consolider ce changement d'image. L'un des récents succès du bureau de promotion est d'avoir contribué à faire des Montagnes neuchâtelaises la scène principale d'une nouvelle série télévisée diffusée sur la RTS et qui le sera prochainement sur TV5.

Du côté de Val-de-Travers, l'objectif de promotion d'image est proche, mais les moyens envisagés sont différents, puisqu'il n'est pas prévu que la commune développe sa propre structure de promotion. Au contraire, le programme de promotion économique et démographique actuellement débattu s'appuie sur une gouvernance partenariale entre acteurs publics et privés.

Mais au-delà des moyens retenus, Le Locle et Val-de-Travers veulent toutes deux mettre en avant leurs qualités de vie indéniables, notamment en termes de logement, de pouvoir d'achat (qui est plus important qu'à Nyon ou qu'à Vevey), ainsi que d'offre d'accueil de l'enfance.

Partenariats public-privé

Les deux autorités ont encore échangé quant à leurs expériences en matière de partenariat public-privé. Ce type de démarches permet de développer les services offerts à la population, par exemple au Locle avec la mise en place d'un cabinet collectif de médecins et pour Val-de-Travers au travers de la création d'un centre d'apprentissage en polymécanique.

Le Locle, le 7 décembre 2012

Pour tous renseignements complémentaires, Denis de la Reussille, président de la Ville du Locle (tél. 032 933 84 12) et Thierry Michel, président de la commune Val-de-Travers (tél. 032 886 43 95) se tiennent volontiers à disposition.